

## SNUipp-FSU67 infos Lettre n° 155 du 10/02/2012

Merci aux directeurs et directrices de bien vouloir transférer cette "Lettre" afin d'informer leurs adjoint(e)s.

*Le seul « triple A » qui ne se dégrade pas... Adhérez Au syndicAt !*

Dès maintenant à l'aide du bulletin de syndicalisation que vous trouverez ... [ICI](#).

- parce que collectivement nous sommes **plus forts**.
- pour être **mieux informé(e) et défendu(e)**.
- car vous pouvez régler en 5 chèques ou en 5 prélèvements.
- et avec la **déduction fiscale de 66%**, cela vous revient à peine à 4 euros par mois !

### *Informations départementales*

#### **Ce Samedi à 14 heures : rendez-vous place Kléber à Strasbourg !**

Le collectif « **Un pays, une école, notre avenir** », y organise une **action** pour s'opposer avec les parents d'élèves aux fermetures de postes :

Cette action « **L'école à mort** » débutera à **14h** par un **rassemblement place Kléber**.

A 14h14 les participants feront un « Die-in » puis une manifestation dans le centre ville.

En lire plus dans le **communiqué de presse** du Collectif...[ICI](#).

#### **CTSD du 13 février : en « avant-première » toutes les fermetures de postes « prévues » par l'IA...qui appellent à la grève !!!**

...**35** postes de RASED (19 G et 16 E), **4** postes d'EMF, **30** postes de zones brigades, **20** décharges « sciences », **10** fusions d'écoles, **des dizaines** de postes dans les classes ; telles sont les mesures « prévues » par l'Inspecteur d'académie.

Elles seront « actées » lors du CTSD du 13 février.

Vous pouvez déjà prendre connaissance du **détail de toutes les fermetures** envisagées en cliquant...[ICI](#).

Pour s'opposer à cette hémorragie, Le SNUipp-FSU67 appelle tous les enseignants à faire **grève** et à participer au **rassemblement** devant l'Inspection Académique à 13h45 (65 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg).

#### **Rappel :**

- Pour **défendre votre école** lors du CTSD du 13 février, la **fiche de suivi syndical** à compléter est ...[ICI](#).
- La **grille** des effectifs en vigueur pour les **fermetures/ouvertures** de classes est...[ICI](#).
- Le **communiqué** de presse de l'**intersyndicale** SNUipp-FSU67 ; Se-Unsa ; Sgen-Cfdt...[ICI](#).

## Une motion à faire signer en conseil d'école en soutien aux personnels des RASED...

Le SNUipp-FSU67 vous propose de signer et de faire signer aux enseignants et parents d'élèves une « motion » en conseil d'école.

Cette motion a pour but de les **alerter** sur la **disparition progressive** de l'aide aux élèves en grandes difficultés et sur les missions des **RASED**.

Un exemplaire de cette **motion** est disponible...[ICI](#).

**Rappel :**

- Le « **4 pages** » du collectif RASED à **diffuser sans modération** est à lire...[ICI](#).

- La « **Lettre ouverte** » aux élus de la Nation est disponible...[ICI](#).

NB : après signature merci de les faire parvenir au SNUipp-FSU67, 10 rue de Lausanne à Strasbourg qui transmettra aux parlementaires du Bas-Rhin.

## Des élèves de CP du Bas-Rhin privés de vacances ?

Au moment même où les postes de Rased (...et d'autres) sont supprimés en masse, l'Inspecteur d'Académie met en place des **stages** de remise à niveau pendant les **vacances** pour les **CP**.

Avec le collectif « Sauvons l'Ecole Pour Tous » (Sept) de la Bruche nous vous invitons à signer la **pétition** contre les stages pendant les congés pour les CP en cliquant...[ICI](#).

(Avec le soutien de Philippe Meirieu...)

## *Informations nationales*

---

### Des circulaires « temps partiels » censurées par les tribunaux administratifs ?

Les conditions drastiques et diverses imposées aux demandes de temps partiels, notamment l'**interdiction** à portée générale concernant des collègues exerçant certaines fonctions (**directeurs d'école**, **remplaçants**, **conseillers pédagogiques**, **enseignants référents**, **psychologues scolaires** ...) se multiplient.

Les circulaires qui posent pour principe l'incompatibilité de certaines fonctions avec l'exercice du temps partiel devraient être censurées par le juge administratif car il y a **inégalité de traitement entre fonctionnaires d'un même corps**.

Pour en savoir plus, cliquez...[ICI](#).

### Indemnités des maîtres formateurs : au bon vouloir des IA !

Deux indemnités sont versées aux maîtres formateurs :

- l'**indemnité de sujétion spéciale**, versée aux PE titulaires du CAFIPEMF et affectés sur un support de poste de PEMF.

- l'**indemnité de fonction**, créée en 2001. En 2010, lors de la mise en place de la réforme de la mastérisation, elle a été augmentée (passant de 500 euros annuels à 929 € brut, soit 77,42 € par mois), mais elle a surtout été modifiée sur son intitulé. Auparavant soumise à « l'accueil dans la classe », elle est désormais allouée « aux instituteurs et PE maîtres formateurs chargés du **tutorat** des professeurs stagiaires et de l'**accueil** et de l'**accompagnement** des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ».

Ce texte est, depuis, diversement interprété par les Inspecteurs d'Académie.

Pour le SNUipp-FSU, cette indemnité doit être versée à tous les PEMF et DEA, déchargés de classe ou non, dès lors qu'ils contribuent aux formations initiale et continue.

Tous les PEMF accueillent des M1 et des M2 en stage ou effectuent des visites dans les classes des M2 en stage en responsabilité.

Si vous êtes dans ce cas de figure et si vous ne percevez pas d'indemnités contactez le SNUipp-FSU67

Pour en savoir plus sur cette question et lire le **courrier** adressé à **Luc Chatel** , cliquez...[ICI](#).